

Décryptage Loi EGALIM

Premier anniversaire de la loi EGalim - 20 organisations tapent du poing sur la table et interpellent le gouvernement sur le manque d'efficacité de la loi

Le 31 octobre 2019

par 21 organisations membres de la [Plateforme Citoyenne pour une transition agricole et alimentaire](#) (Attac, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, CIWF France, Commerce Équitable France, Confédération paysanne, foodwatch France, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Eau et Rivières de Bretagne, Générations Futures, Greenpeace France, Miramap, Nature et Progrès, Réseau Action Climat, Secours Catholique- Caritas France, SOL (Alternatives Agroécologiques et Solidaires), Terre & Humanisme, UFC-Que Choisir, Union Nationale de l'Apiculture Française, WWF).



Il y a un an, la loi pour l'*Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous*, dite Loi EGalim (issue des Etats Généraux de l'Alimentation) était officiellement publiée. Nos organisations alertent sur le manque de volonté et de moyens pour assurer la mise en œuvre d'une loi pourtant déjà peu ambitieuse. Nous appelons le Ministère de l'Agriculture à se saisir de l'opportunité du projet de loi de Finances 2020, des décrets et arrêtés en cours de préparation, pour mettre en œuvre une loi EGalim fidèle à sa lettre de mission initiale et surtout à la hauteur des enjeux écologiques, économiques, sociaux et sanitaires actuels. Voici le décryptage fait par 20 organisations de la société civile à l'occasion du premier anniversaire de la loi EGalim.

Un vaste chantier sur l'agriculture et l'alimentation a été mené en France en 2017 et 2018 débouchant sur la loi EGalim. Cette dernière s'est fixée pour objectifs de redonner un revenu juste aux agricultrices et agriculteurs et de garantir une alimentation saine, durable et de qualité aux citoyen·ne·s. À côté des mesures législatives, de nombreux plans (Commerce équitable, Ambition bio, Autonomie protéines végétales, Ecophyto et plans de filières) ont été mis en concertation et de nouvelles instances ouvertes (à l'instar du Conseil National de la Restauration Collective ou du Conseil National de l'Alimentation, qui a ouvert 3 sièges supplémentaires aux représentants de la société civile).

Pourtant, un an plus tard, les changements annoncés peinent à se faire sentir. Les agriculteurs ne voient toujours pas leur travail mieux rémunéré malgré l'urgence. Les dispositions de la loi, déjà en deçà des conclusions des EGA, n'ont pas été capables de garantir à toutes et tous une alimentation plus saine et plus durable. Enfin, il existe toujours un déficit et/ou une faible structuration de l'offre alimentaire produite sur le sol des français: pas assez de produits bruts, de saison, de protéines végétales et de produits issus de l'agroécologie, locaux, et notamment des fruits et légumes frais produits en bio.

Le Sénat a fait lui-même [un bilan plus que mitigé](#) de la loi EGalim. Selon Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, *"des points d'étape seront organisés régulièrement avec les professionnels concernés pour relever les points positifs mais aussi les difficultés rencontrées par les acteurs afin de proposer, au plus vite, les correctifs nécessaires. Et compte tenu des premiers retours, ces correctifs apparaissent indispensables"*. Les organisations de la société civile se livrent à un bilan de cette loi.

On l'observe tout au long de cette analyse, la loi EGalim touche les vrais problèmes mais reste en périphérie des solutions adéquates. Les articles adoptés n'ont pas remis en cause le système agricole et alimentaire en place, mais l'adaptent à la marge. Les décrets, ordonnances ou interprétations viennent encore affaiblir cette ambition. L'heure n'est plus aux petits ajustements alors que l'urgence climatique, sociale, sanitaire et environnementale a sonné.

Les organisations signataires invitent tous les acteurs des États généraux de l'Alimentation à faire leur propre bilan de la Loi EGalim et appellent le gouvernement à se saisir de ces constats, des calendriers politiques actuels ou à venir (réforme de la PAC, projet de Loi de Finances, textes réglementaires, etc.) et de ces propositions pour pallier le retard et viser une transition agricole et alimentaire ambitieuse.

Les organisations signataires adressent ce jour un courrier au Premier Ministre et aux principaux ministres concernés (Agriculture et Alimentation, Solidarités et Santé, Transition Ecologique et Sociale et Economie) pour porter à leur connaissance cette analyse et demander un rendez-vous de toute urgence pour redresser la barre.

Sommaire

A) Où en est l'application des dispositions de la loi ?

- 1) Pour le revenu des agriculteurs, pas d'amélioration en vue
 - a) des négociations commerciales féroces
 - b) des plans filières limités
 - c) une montée en gamme accaparée par l'aval
 - d) le chèque en bois aux agriculteurs
 - e) pour un rééquilibrage des négociations en faveur des acteurs agricoles
- 2) Pour la transition écologique, une dynamique au point mort
 - a) une absence de feuille de route pour la réduction de la dépendance aux pesticides de synthèse
 - b) une restauration collective sans outils ni moyens pourtant nécessaires à la conversion du secteur
 - c) pour le bien-être animal, la loi offre un bel emballage, mais son contenu est vide et il faut le combler
- 3) Une loi bradée par des lois de finances successives largement insuffisantes

B) Comment rattraper les ratés de la loi lors des nouvelles échéances politiques?

- 4) Des écueils législatifs flagrants à rattraper, et vite
 - a) les contaminants doivent être traités au niveau européen
 - b) une régulation de la publicité via la réforme de l'audiovisuel
 - c) le climat, rendu visible à l'encre de la Convention citoyenne pour le climat
 - d) un plan protéines végétales et un PNNS pouvant apporter des réponses aux objectifs climat... sous certaines conditions
 - e) une position forte de la France pour une PAC solidaire et durable
 - f) la justice sociale, le cœur de la refonte des systèmes alimentaires et agricoles
 - g) l'interdiction du glyphosate à acter
 - h) le nécessaire examen de la proposition de loi sur l'information des consommateurs
 - i) une grande loi sur le foncier est attendue
 - j) une loi EGA au périmètre géographique bien étroit



1) Pour le revenu des agriculteurs, pas d'amélioration en vue

D'un point de vue économique, nous constatons un échec de la loi. Le rapport de force reste défavorable aux agriculteurs au profit de la transformation et de la grande distribution. Même si certains effets sont encore attendus du fait de la publication des [dernières ordonnances](#) en avril dernier, nous craignons que cela soit encore insuffisant.

a) des négociations commerciales féroces

Nombreuses sont les organisations professionnelles qui dénoncent des négociations commerciales féroces, contribuant à cet échec. Les outils mobilisés dans le cadre de la loi (baisse du seuil de revente à perte, régulation des soldes et promotions etc.) n'ont pas fonctionné, voire ont des effets néfastes sur l'emploi des PME et des acteurs les plus fragiles. *"Le compte n'y est pas"* reconnaît lui-même le Ministre de l'agriculture, Didier Guillaume. L'observatoire des négociations commerciales a également constaté que la variable "prix payé au producteur" n'a pas été prise en compte dans les négociations commerciales. *"Les coûts de production définis en interprofession n'ont pas ou peu été intégrés dans les négociations commerciales. C'est une loi sans contraintes, ni sanctions, comment voulez-vous que cela fonctionne ?"* souligne la Confédération paysanne, *"même dans la filière laitière, nous doutons de l'efficacité de la loi, car une revalorisation des prix était attendue, du fait d'un contexte commercial international favorable"* tempère le syndicat.

b) des plans filières limités

Concernant la conversion des filières à des pratiques durables et équitables, dite "montée en gamme", plusieurs organisations de la plateforme ont enclenché une dynamique de concertation avec les interprofessions sur la base des plans de filières. *"Les échanges continuent pour partager les visions et ouvrir des pistes de progrès. On avance, pas assez vite, mais on avance"* soutient le WWF. La limite d'une démarche par filière est qu'elle maintient une approche segmentée, "en silo", des systèmes agricoles et alimentaires. Elle est contraire au fonctionnement global et systémique (tel que la polyculture élevage par exemple) nécessaire pour aborder et impulser des changements sur les fermes et sur les territoires. Enfin, nous sommes dans l'attente du rapport qui doit être remis au parlement (dans 18 mois promulgation loi, soit dans les 6 prochains mois) sur les évolutions souhaitables et les réalisations concrètes des volets relatifs au bien être animal prévus dans les plans de filière avec un focus sur sexage in ovo et le transport des animaux vivants hors de France.

c) une montée en gamme accaparée par l'aval

"L'agro-industrie et la distribution s'accaparent les initiatives de montée en gamme, comme sur le lait pâturage ou le lait sans OGM, alors que les efforts sont réalisés par les producteurs et productrices et sont insuffisamment rémunérés" constate la Confédération paysanne présente dans les discussions interprofessionnelles. En outre, les consommateurs et consommatrices n'en profitent pas car des sur-marges sont observées sur les segments dont la demande augmente ([étude UFC Que choisir sur les marges des distributeurs sur le bio](#)).

d) le chèque en bois aux agriculteurs

Les dispositions nouvelles (seuil de revente à perte - SRP- et encadrement des promotions) ont également généré une augmentation des prix pratiqués par la grande distribution vis-à-vis des consommateurs, sans que les effets positifs souhaités sur le revenu des paysans soient avérés. UFC Que Choisir, qui vient d'en faire une [analyse approfondie](#), qualifie le système du seuil de revente à perte de "*chèque en blanc d'1,6 milliards d'euros à la grande distribution*" - sur deux ans - et d'un "*chèque en bois pour les agriculteurs*". La Secrétaire d'Etat à l'Économie, Agnès Pannier Runacher, tout comme le directeur de la FCD, Jacques Creyssel, évoquent quant à eux, une hausse de prix se cantonnant à 0,3% pour les consommateurs.

e) pour un rééquilibrage des négociations en faveur des acteurs agricoles

Les organisations de la société civile demandent l'abandon immédiat du relèvement du Seuil de Revente à Perte et l'instauration d'un véritable rééquilibrage des négociations en faveur des acteurs agricoles, notamment par un contrôle des marges de la distribution et de la transformation (confiés à l'Observatoire des prix et des marges) et un arbitre public des relations commerciales (au-delà du médiateur), l'interdiction d'achat des produits agricoles en-dessous de leur prix de revient et la mise en place de contrats tripartites producteurs-industriels-distributeurs. "*Si ce n'est sur toutes les filières, il faudrait au moins imposer des clauses de répartition de la valeur ajoutée favorables aux producteurs dans les interprofessions en ce qui concerne les démarches de montée en gamme (lait sans OGM, lait de pâturage, viande bovine Label Rouge...)*" insiste la Confédération paysanne. En cas d'échec des discussions, il ne suffit pas au Gouvernement de hausser le ton, des sanctions doivent être prévues.

Aussi, les organisations reconnaissent que seul un changement plus global du cadre permettrait d'atteindre les objectifs affichés, en révisant, voire en refusant de voter lorsque nécessaire les accords commerciaux aux effets délétères (tel que le rappelle la Fondation Nicolas Hulot et l'Institut Veblen dans [leur dernier rapport](#)), en introduisant des mesures-miroirs afin que les produits importés ne puissent l'être s'ils sont moins disant que les normes françaises, en instaurant une exception agricole et en retrouvant via la prochaine PAC une régulation des marchés. "*Mais bien au contraire une voie vers la ratification du CETA a été ouverte à l'Assemblée nationale*" s'insurge Foodwatch.

2) Où est la dynamique de transition écologique ?

Que ce soit sur la sortie des pesticides, le bien-être animal ou la protection du climat et de la biodiversité, “l’esprit des EGA” est au point mort et la volonté d’avancer est absente.

Alors que le Gouvernement a élaboré de nombreux plans (commerce équitable, bio, protéines végétales, phytosanitaires), les acteurs attendent à la fois des outils et des moyens financiers adaptés pour répondre aux exigences de la loi qui fête ses un an. Contrairement [à ce qu’affirme](#) le Ministre de l’agriculture et de l’alimentation, l’ensemble des outils n’est pas en place.

a) absence de feuille de route pour la réduction de la dépendance aux pesticides de synthèse

La question de la réduction des pesticides et de la protection des populations n’aurait sans doute pas fait la une de ces dernières semaines si, dans la loi EGalim, le gouvernement avait fixé une vision claire du système agricole de demain, apportant outils et moyens ambitieux aux agriculteurs : *“La loi EGalim échoue car il n’y a pas de réelles mesures incitatives telles que les aides à la transition vers des systèmes économes en pesticides et des aides à l’agriculture biologique”* rappellent de concert Eau et Rivières de Bretagne, France Nature Environnement et Générations Futures. Les organisations appellent de leurs vœux une feuille de route claire de la sortie des pesticides.

De plus :

- L’arrêté et le décret en cours de préparation sur la protection des riverains face à l’épandage de pesticides doit prévoir un encadrement national strict concernant les zones de non-traitement et devenir un accélérateur de la transition écologique. Les chartes locales d’épandage de pesticides devraient être le résultat de réelles négociations entre agriculteurs et habitants de proximité, comme l’explique Générations futures: *“Une association environnementale agréée, une association de santé environnementale reconnue d’utilité publique et un maire devraient être obligatoirement associés aux concertations.* La Fondation Nicolas Hulot précise: *“De même, des objectifs de réduction des pesticides et des mesures d’accompagnement financier et technique aux agriculteurs ciblés par ces zones de non-traitement devraient apparaître obligatoirement dans chaque charte discutée pour les accompagner vers la conversion agroécologique.”*
- Concernant la séparation de la vente et du conseil des produits phytosanitaires, [l’indépendance des vendeurs de pesticides n’est pas totale](#) vis-à-vis des conseillers agricoles. Les ordonnances ont affaibli l’ambition initiale. A ce jour, les nouveaux conseillers stratégiques « indépendants » ne passeront que 2 fois sur la ferme en 5 ans. *“Le conseiller stratégique doit être un pilier de la réduction de l’usage des pesticides et doit pouvoir consulter a minima une fois par an les agriculteurs. Rappelons que l’objectif de réduction des phyto est de -50% en 2025, on en est loin !”* souligne France Nature Environnement. *“Aussi, nous demandons que l’utilisation des pesticides potentiellement les plus dangereux soit soumise à prescription par les conseillers (en fonction de leur usage et de leurs impacts pour la santé et l’environnement)”* explique l’organisation.

- Bien heureusement, *“La loi a fait une grande avancée en interdisant en France l'utilisation de deux molécules néonicotinoïdes de nouvelle génération”* affirme l'Union Nationale de l'Apiculture Française. *“Il faut maintenant poursuivre l'action au niveau européen, en mettant à niveau les méthodes européennes d'évaluation des pesticides, notamment concernant leur impact sur les pollinisateurs.”*
- b) une restauration collective sans outils et moyens pourtant nécessaire à la transformation du secteur

Autre sujet fort de la loi : la restauration collective. Les objectifs ambitieux, en ce qui concerne les 50% de produits de qualité et biologiques, la diversification vers des protéines végétales ou encore la sortie du plastique dans le scolaire sont à saluer. Mais les outils et les moyens font cruellement défaut, alors que les échéances approchent.

“Le menu végétarien hebdomadaire sera obligatoire au 1er novembre 2019, et la première réunion à ce sujet du groupe de travail Nutrition du Conseil National de la Restauration collective (CNRC), organe créé pour la bonne mise en oeuvre de la loi, n'a eu lieu que le 4 octobre dernier” alerte Greenpeace France. *“Une réécriture du décret de 2011 sur la qualité nutritionnelle des repas scolaires¹ est également nécessaire et urgente pour clarifier les situations sur le terrain. Malheureusement elle n'est prévue que pour fin 2021”*. De même, il n'existe pas encore de lignes directrices pour la sortie du plastique (en réchauffe et service), ni sur la remontée de données ou encore de méthode de calcul concernant le critère des coûts environnementaux de l'analyse du cycle de vie de produits.

La boîte à outils de ressources n'est pas encore finalisée. Pour le moment c'est la plateforme OPTIGEDE de l'ADEME qui joue ce rôle. Nous demandons au Gouvernement une communication pédagogique, claire et détaillée concernant les objectifs, les moyens, le calendrier et la feuille de route à suivre répondant aux attentes des professionnels et des convives, et ce, dans les plus brefs délais.

Nous appelons à la mise en place de formations publiques en capacité de répondre aux objectifs de la loi EGalim (techniques de cuisine végétarienne, de cuisson préservant la qualité des viandes, approvisionnements durables, etc.) pour tous les professionnels de la restauration collective (cuisiniers, gestionnaires, animateurs, nutritionnistes, acheteurs publics). En fonction de la façon dont les outils seront stabilisés et les financements budgétés (voir les nécessaires financements pour accompagner ce changement d'échelle plus bas), c'est toute une dynamique positive qui se mettra en place, ou non. Le risque d'industrialisation du secteur (plats végétariens ultra-transformés, importation de bio, etc.) est réel si l'accompagnement et les moyens ne suivent pas.

À plus long terme, les organisations souhaitent:

- d'une part, que les produits issus du commerce équitable ne soient plus une option mais rendus obligatoires dans les 50% de produits durables de la restauration collective, *“sachant que près de 85% des produits équitables sont bio”*, rappelle Commerce Equitable France. Pour les filières françaises comme internationales, le

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024614716&categorieLien=id>

commerce équitable est un levier de conversion vers l'agriculture biologique, car il donne les moyens aux paysans d'investir.

- d'autre part, grâce à l'expérimentation du menu végétarien obligatoire, qui devrait conduire à proposer un menu végétarien toutes les semaines, nous souhaitons voir se développer à terme l'instauration d'un menu végétarien obligatoire pour tous ainsi qu'une option végétarienne quotidienne les autres jours.
- c) pour le bien-être animal, la loi offre un bel emballage, mais son contenu est vide et il faut le combler

L'ambition du texte s'est limitée à l'intitulé du titre du Chapitre "Respect du bien-être animal". Sur le fond, 7 articles sans portée, et aucune disposition visant à faire évoluer les pratiques d'élevage, de transport ou d'abattage de façon significative.

La création d'une infraction délictuelle pour les actes de "maltraitance" en transport et à l'abattage, pour lesquels n'étaient prévues que des sanctions du niveau contraventionnel, est à souligner. Mais en réalité, avec cet article la France se conforme à la réglementation européenne (Règlement 1099/2009) et dans la plupart des cas de mauvais traitement la jurisprudence peine à écarter les contraventions au profit du délit de maltraitance. Il est peu ambitieux de vouloir renforcer la protection animale en réprimant un acte plutôt qu'en prenant des mesures destinées à l'éviter.

Nous regrettons le détournement de l'interprétation de la disposition interdisant les poules pondeuses en cages dans tout nouveau projet ou réaménagement. Le projet de décret préparé par le Ministère a limité la notion de réaménagement aux projets qui augmentent leur capacité de production. Ce qui restreint considérablement la portée de cet article, qui lui-même était en deçà des conclusions des EGA. À ce jour, le projet de décret est suspendu, probablement remplacé par une instruction dont on ne connaît pas encore le contenu. *"Nous demandons que l'interdiction concerne tout élevage qui entendrait remplacer ses cages par de nouvelles cages, pour que ce mode d'élevage disparaisse progressivement. Pour les autres élevages existants, nous demandons l'interdiction de la production et de la commercialisation d'élevage utilisant des cages - en particulier poules pondeuses - en fixant une échéance pour l'arrêt définitif de ce système (ex. 2025 en Allemagne) afin d'orienter les investissements"* insiste le CIWF.

3) Une loi bradée par des lois de finances successives largement insuffisantes

Il y a plus d'un an, les organisations de la plateforme alertaient déjà sur le manque de financements de la loi EGalim. Depuis, aucune discussion constructive n'a été ouverte par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ni le Ministère de l'économie.

Le Projet Loi Finances 2020 n'ayant annoncé aucun moyen conséquent pour atteindre les objectifs d'alimentation saine et durable fixés par le gouvernement, mis à part le doublement du fonds avenir bio (de 4 à 8 millions d'euros) et la mise en place de soutien à la montée en gamme des filières, les organisations demandent notamment :

- Une « [prime sociale à l'investissement pour la restauration collective](#) » ciblée sur les territoires visés par la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté,

elle permettrait d'éviter le renforcement de la fracture sociale et territoriale (*de 15 millions par an pendant trois ans*) qui accompagne la transformation de la restauration collective scolaire, médico-social et de la santé vers l'atteinte des objectifs de la loi alimentation (plus de produits bio et locaux et de protéines végétales, fin du plastique à usage unique, etc.). L'objectif est de mettre à disposition des acteurs de la restauration collective implantés dans les territoires les plus fragiles, une aide à l'investissement matériel et immatériel permettant d'opérer des changements de pratique et de réaliser des économies pouvant être réinjectées dans l'achat de produits durables et de qualité (notamment par la formation des cuisiniers de collectivités, par l'achat d'équipements la sensibilisation au gaspillage alimentaire, etc.).

- L'accompagnement financier de la politique des trames vertes et bleues en cohérence avec la Stratégie nationale de déploiement du biocontrôle (financement de plantation et entretien d'infrastructures agro-écologiques. La stratégie nationale sur le développement du **biocontrôle** actuellement en cours de rédaction est quasi seulement orientée sur les produits de biocontrôle (avec une logique de substitution des produits de synthèse), sans mettre en avant les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie.
- Un [fonds d'indemnisation des victimes](#) des phytosanitaires à la hauteur (article 46 du PLFSS 2020) avec une prise en compte des toutes les victimes des pesticides (agents territoriaux, indépendants), et une participation de l'Etat à son financement (à l'heure actuelle seule une hausse de la taxe sur les firmes de pesticides).
- La réhabilitation de l'aide au maintien à l'**agriculture biologique**. Nous demandons des politiques publiques volontaristes d'accompagnement à la conversion de l'agriculture vers des systèmes durables sans pesticides de synthèse. La suppression de l'aide au maintien bio en septembre 2017 par le gouvernement est dommageable et contradictoire avec une politique alimentaire de qualité accessible à toutes et tous.
- La mise en place d'une fiscalité environnementale ambitieuse pour transformer le secteur agricole avec, en premier lieu, la prise en considération des impacts négatifs des engrais de synthèse sur le climat, la qualité de l'air et la qualité de l'eau. Concrètement, il s'agit de renforcer la taxe générale sur les activités polluantes de producteurs d'engrais et de créer une redevance sur leur vente (à hauteur de 27 centimes par kilo).

B) Comment rattraper les ratés de la loi lors des nouvelles échéances politiques?

4) Des écueils législatifs flagrants à rattraper, et vite

On ne peut regarder cette loi sans parler de ce qu'elle ne contient pas (ou plus). Nous avons identifié plusieurs angles morts de la loi, qu'il conviendrait de combler.

a) les contaminants doivent être traités au niveau européen

Une faible prise en compte des **contaminants** (perturbateurs endocriniens, antibiotiques et nanomatériaux, comme les [huiles minérales - dérivés d'hydrocarbures](#)- et les additifs controversés pour la santé) est à constater hormis la suspension du dioxyde de titane, qui est

à saluer. Nous espérons que la Commission européenne suivra cette disposition française et l'entendra au niveau européen.

b) la régulation de la publicité via la réforme de l'audiovisuel

Une fois encore, les lobbies ont été plus puissants que les impératifs de santé publique : le Parlement a échoué à **réguler la publicité des groupes agro-alimentaires**. Aucune des recommandations suivantes des EGA n'a eu grâce aux yeux du gouvernement et des parlementaires. La prochaine réforme de l'audiovisuel ou encore les conclusions de la convention Citoyenne pour le Climat pourraient être l'occasion de prendre ces mesures :

- interdiction de toute publicité ou marketing ciblant les enfants et portant sur des produits trop gras, salés et/ou sucrés, alors qu'un enfant sur six est en surpoids ou obèse en France
- définition d'objectifs de diminution des taux de gras, sel et sucres, pour chacune des filières les plus contributrices aux surconsommations de gras, sel et sucres.

c) le climat, rendu visible à l'encre de la convention citoyenne pour le climat

L'impact climatique de l'agriculture et de l'alimentation n'a pas non plus été pris en considération dans la loi EGAlim. Le secteur ne pourra se soustraire *ad vitam eternam* à la discussion politique sur le sujet. Pourtant le secteur agricole et alimentaire doit se rendre compatible avec les objectifs climat de la France, fixés par la Stratégie nationale bas carbone, autrement dit une division par 2 des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur d'ici 2050. Actuellement (presque) rien n'est fait pour y parvenir (Voir notamment le [décryptage et les propositions de politiques publiques du Réseau Action Climat pour rendre le secteur alimentaire français compatible avec les objectifs climat](#)). *“Les conclusions de la Convention citoyenne pour le climat dans la partie “Se nourrir” permettront peut-être d'ouvrir de nouvelles portes. De même le plan protéines végétales doit compléter ce que la loi n'a pas acté”* suggère le Réseau Action Climat.

d) un plan protéines végétales et un PNNS pouvant apporter des réponses aux enjeux climat... sous certaines conditions

Le plan protéines végétales, encore en consultation, commence à aborder l'épineux sujet de l'importation des protéines végétales. La France est dépendante à 75% des **importations de soja issu de la déforestation** sud-américaine pour nourrir ses animaux. Le Plan, encore en cours de négociation, ne remet cependant pas en question les modèles d'élevages fortement dépendants des importations ni la quantité de cheptel sur le territoire. Fin août, le Président de la République admettait que la France avait « *une part de complicité* » dans les incendies qui ravageaient l'Amazonie, en précisant « *sur le soja, on a une part de responsabilité.* »

Les nouvelles recommandations nutritionnelles du Programme national nutrition santé (PNNS) sont claires : réduction de la consommation de viande et des produits transformés, augmentation de la consommation de légumes secs, de céréales complètes et de produits bio, etc. Mais si le PNNS se contente de spot TV incitant à ces évolutions de consommation, nous n'irons pas bien loin. Ce programme doit maintenant être doté d'objectifs et de moyens ambitieux. C'est bien d'un déploiement à tous les niveaux assortis d'un budget à la hauteur dont nous avons besoin : formation initiale et continue à une alimentation saine et durable de toutes les professions en lien avec la population (médecins, puériculteurs, instituteurs, animateurs, assistantes maternelles, etc.), forte régulation de la publicité, renforcement

sérieux de l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée avec formation des enseignants et moyens alloués, etc.

e) une position forte de la France pour une PAC solidaire et durable

En outre, afin d'être cohérent le Gouvernement doit porter une position forte pour une vraie réforme de la Politique agricole commune. Cette dernière devra notamment changer complètement de logique afin de soutenir l'emploi agricole et rural et des revenus décents, et la production d'une alimentation saine et durable accessible à tous. Cette position devra être portée à la fois à travers les négociations européennes ainsi qu'au sein du plan stratégique national de la France. Les organisations de la société civile portent haut et fort des [solutions concrètes](#) de réforme de la PAC.

f) La justice sociale, le cœur de la refonte des systèmes alimentaires et agricoles

Nous insistons encore une fois sur le levier incontournable que représente la restauration collective pour offrir une alimentation saine et durable à toutes et tous sur la durée, et à condition de tenir compte des capacités de conversion des collectivités pour ne pas renforcer la fracture sociale. Mais plutôt que de consolider le lien entre la lutte contre le gaspillage et l'aide alimentaire – qui, au-delà de poser des questions éthiques, ne réduit pas la précarité alimentaire – il est urgent de rendre nos systèmes alimentaires et agricoles plus inclusifs! Nous demandons en ce sens encore davantage de soutien pour favoriser l'émergence de plans alimentaires territoriaux solidaires, des circuits-courts qui permettent de diminuer des prix de ventes (les groupements d'achats, AMAP, etc.) et des partenariats qui les rendent accessibles (à l'image des paniers solidaires), des initiatives qui font place à la participation des personnes concernées par la précarité alimentaire pour contribuer à leur émancipation, l'amélioration du maillage de la distribution de proximité. Sans oublier la nécessité de considérer une sécurité sociale alimentaire ou de toucher à d'autres budgets incompressibles pour que l'alimentation ne soit plus la variable d'ajustement des ménages. Certains dispositifs d'aides comme le FEAD arrivent aujourd'hui à terme : il faut en faire une chance pour les réaménager et en faire les leviers d'un droit à l'alimentation effectif.

g) l'interdiction du glyphosate à acter

L'**interdiction du glyphosate** était le symbole fort dans cette loi du virage agroécologique à prendre. Pourtant, un plan de sortie du glyphosate a été préféré à son interdiction législative par le Gouvernement. Un an après cette décision, le plan de sortie du glyphosate ne possède toujours pas d'indicateurs de suivi du plan. Il est impossible de connaître les évolutions de l'usage du glyphosate en France après 2017. Christophe Castaner, alors secrétaire d'Etat en charge des relations avec le Parlement, assurait qu'il "*soutiendra une proposition de loi pour interdire le glyphosate d'ici 2021 à défaut d'avancées d'ici 18 ou 24 mois du plan d'action annoncé par le gouvernement*". Aussi, "*nous demandons l'inscription de la sortie du glyphosate en 2020 dans une loi dès que possible*" rappellent les organisations à l'origine de la [pétition collective](#) qui avait recueilli au moment des débats près de 300 000 signatures en quelques jours.

h) le nécessaire examen de la proposition de loi sur l'information des consommateurs

Les dispositions sur l'**étiquetage** (comme la provenance du miel ou des huîtres) qui ont été retoquées lors du passage devant le Conseil Constitutionnel, puis reprises dans [une](#)

[proposition de loi de la majorité](#), devront être inscrites à l'ordre du jour des discussions parlementaires.

i) une grande loi sur le foncier est attendue

La question du **foncier** a totalement été laissée de côté, en arguant qu'un texte dédié serait bientôt présenté. Constatant les tergiversations du Gouvernement sur le sujet, les organisations confirment le besoin d'une loi foncière ambitieuse pour favoriser l'installation-transmission et empêcher la financiarisation de l'agriculture.

i) une loi EGA au périmètre géographique bien étroit

Autre grand absent des EGA, les enjeux de **solidarité internationale et de développement** alors même que la faim dans le monde augmente pour la 4^e année consécutive, et que l'insécurité alimentaire touche désormais plus de 2 milliards de personnes.

Le gouvernement avait alors renvoyé à la Loi de développement et solidarité internationale adoptée en 2014 et dont la révision était attendue pour 2019. Mais depuis plusieurs mois, les ONG de solidarité internationale observent que le lancement de ce chantier est sans cesse repoussé.

Dans le même temps, les questions d'export et d'internationalisation des entreprises agroalimentaires françaises n'ont jamais été autant en haut de l'agenda, avec un atelier dédié lors des EGA et une stratégie lancée spécifiquement en 2018 par le Ministère de l'agriculture et dont la mise en œuvre est depuis activement portée grâce à des [dispositifs et financements dédiés](#).

Il est à espérer que le lancement il y a tout juste une semaine par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la [stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable](#) soit l'occasion d'adresser une question centrale : celle de la cohérence de l'approche française pour assurer que l'impact de notre système agricole et alimentaire sur la souveraineté alimentaire des pays du Sud soit effectivement pris en compte. Et ainsi mettre un terme à ce deux poids deux mesures qui pour le moment se fait au bénéfice du développement de l'agro-industrie française, et au détriment des paysanneries partout dans le monde.